



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcement de la recherche sur les questions de radicalisation

Question écrite n° 14638

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la nécessité de renforcer la recherche interdisciplinaire et locale sur les questions de radicalisation. Souvent abordée dans une perspective sécuritaire, la recherche en criminalité et terrorisme néglige les causes profondes et diverses du phénomène de radicalisation (sociales, familiales, psychologiques, addictives, sexuelles, religieuses). Face à la montée de la menace terroriste, la réponse des pouvoirs publics doit être adaptée et nourrie de la compréhension globale du problème. Par ailleurs, la déclinaison locale de ces recherches est encore faible. Pourtant, elle permettrait d'aborder avec plus de précisions les spécificités régionales conduisant à la radicalisation et d'analyser la présence concrète dans les territoires de ces phénomènes. Des plateformes locales commencent à émerger (Université du Capitole à Toulouse par exemple) mais peinent à s'institutionnaliser. Elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour encourager ces initiatives.

Texte de la réponse

Le Plan national de prévention de la radicalisation, Prévenir pour protéger, contient plusieurs mesures touchant à la contribution de la recherche scientifique relative aux phénomènes de radicalisation. La définition des actions de recherche prioritaire sur ces questions est l'une des missions confiées au conseil scientifique sur les processus de radicalisation (COSPRAD) placé auprès du Premier ministre, conseil dont l'objectif essentiel est d'intensifier, dans le domaine de la lutte contre la radicalisation, l'interaction entre la recherche scientifique et la décision publique. La nouvelle composition du COSPRAD reflète le souci d'une articulation accrue entre les problématiques sécuritaires à proprement parler et la compréhension d'ensemble des phénomènes de radicalisation. Autrement dit, il s'agira à la fois d'étudier les facteurs généraux (données sociales, religieuses, familiales, etc.) qui favorisent la radicalisation et d'éclairer les mécanismes « proximaux » qui conduisent, sur la base de ces facteurs généraux, à des passages à l'acte violents. S'agissant de l'analyse des spécificités locales, qui peuvent être en effet déterminantes dans les manifestations de la radicalité violente, il a été prévu d'adjoindre dans le COSPRAD, aux personnalités qualifiées par leur compétence dans les divers domaines pertinents des sciences de l'Homme et de la société (SHS), des représentants d'associations d'élus locaux. La participation de ces derniers, qui seront nommés sur la base de propositions émanant de l'association des régions de France (ARF), de l'assemblée des départements de France (ADF), de l'association France Urbaine et de l'association des maires de France (AMF), assurera à la fois la prise en compte des facteurs locaux de la radicalisation violente et l'application effective, dans les territoires, des préconisations issues des travaux du COSPRAD.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14638

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10578

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4769